

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2015

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Ayant donné procuration : 4
- Votants : 29

Date de convocation : 25 mars 2015

L'an deux mille quinze, le trente et un mars à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

**SECRETARE** : M. Jean TRAMONT

**ETAIENT PRESENTS** : M. Gérard DUBRAC, Mme Marie-Paule GARCIA, M. Philippe BEYRIES, Mme Cécile LAURENT, M. Thierry SACRE, Mme Marie-Claude SEAILLES, M. Alexandre CARDONA, Mme Frédérique TURRO, M. Laurent BOLZACCHINI, Mme Atika OUADDANE, Mme Marie SONNINO, M. Jean TRAMONT, Mme Vanessa MARTIAL, M. Didier CHATILLON, Mme Rose-Marie MARCHAL, M. Alexandre BAUDOIN, Mme Corinne BAREILLE, M. Serge COTRET, M. Patrick GOUZENES Mme Marie-Andrée DUCASSE, Mme Françoise MARTINEZ, M. Alain PINSON, M. Jean-François ROUSSE, Mme Geneviève SABATHIER, M. Eric LANXADE

**ABSENTS EXCUSES** : M. Roël VAN ZUMMEREN, Mme Lydia NOUAILLES, M. Didier HURABIELLE, Mme Héléne DELPECH,

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Roël VAN ZUMMEREN à M. Gérard DUBRAC, Mme Lydia NOUAILLES à Mme Frédérique TURRO, M. Didier HURABIELLE à Mme Marie-Paule GARCIA, Mme Héléne DELPECH à M. Jean-François ROUSSE

**Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :**

---

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2015-DOB

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 février 2015.

---

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2015

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 février 2015.

---

### COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

---

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales) et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire (inférieurs au seuil de 206 000HT) et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----o-----

**SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2015**

-----o-----

---

**DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DE LA COMMISSION JEUNESSE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** Monsieur Eric LANXADE en tant que membre de la Commission jeunesse

---

**DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DE LA COMMISSION ASSOCIATIONS SPORTIVES**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** Monsieur Eric LANXADE en tant que membre de la Commission associations sportives

---

**DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SIAEP DE CAUSSENS**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** M. Eric LANXADE en tant que délégué au sein du SIAEP de CausSENS

---

**TRANSFERT DE COMPETENCE « CREATION-ENTRETIEN-EXPLOITATION » DES INFRASTRUCTURES DE CHARGES ELECTRIQUES POUR VEHICULES AU SDEG**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** du transfert de la compétence « création-entretien-exploitation » des infrastructures de charges électriques au SDEG.

---

**CONVENTION DE RACCORDEMENT DES SIRENES AU SYSTEME D'ALERTE ET INFORMATION DES POPULATIONS (S.A.I.P.)**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes des conventions relatives au raccordement des sirènes du Cloître et du SDIS au système d'alerte et information des populations,  
**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment les conventions et d'en faire appliquer les termes,  
**INSCRIT** les dépenses correspondantes au budget principal de la commune

---

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'UTILISATION DE L'ORGUE DE L'ANCIENNE CATHEDRALE SAINT-PIERRE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à 28 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. LANXADE),

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----o-----  
**SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2015**  
-----o-----

**APPROUVE** les termes et conditions de la convention de partenariat entre la commune et les associations « Les Amis de la Musique » et « Les Amis de l'Orgue » pour l'utilisation de l'orgue de l'Ancienne Cathédrale Saint-Pierre

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°4 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la commune et l'association « Les Amis de la Musique »

**AUTORISE** M. le Maire à signer ces deux documents

---

**GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE, LE CCAS, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LE CIAS DE LA TENAREZE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DECIDE** de la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune, son Centre Communal d'Action Sociale, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Ténarèze et la Communauté de Communes de la Ténarèze,

**DECIDE** que le groupement et son coordonnateur auront compétence pour la consultation, après avis éventuel de la commission d'appel d'offres

**DECIDE** que ce groupement sera constitué pour l'ensemble des contrats d'assurance (dommage aux biens et risques annexes, risques statutaires, protection juridique et protection fonctionnelle des agents et élus, responsabilité et risques annexes, flotte automobile y compris risques annexes, risques liés à l'aérodrome de Herret),

**APPROUVE** les termes et conditions de la convention de groupement de commandes et autoriser M. le Maire à la signer.

---

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE, LE CCAS, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LE CIAS DE LA TENAREZE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DECIDE** que la commission d'appel d'offres sera constituée d'un représentant élu (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres,

**DESIGNE** en qualité de délégué titulaire, M. Gérard DUBRAC, et en qualité de déléguée suppléante, Mme Geneviève SABATHIER

---

**AVENANT N°5 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DES RUES JULES FERRY ET BARLET**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à **23 voix POUR** et **6 abstentions** (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER, M.LANXADE),

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°5 au lot numéro 2, voirie et aménagements divers, du marché d'aménagement des rues Barlet et Jules Ferry

---

**AVENANT N°3 AU MARCHÉ DU LOTISSEMENT BEAULIEU 7<sup>EME</sup> TRANCHE**

---

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----o-----  
**SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2015**  
-----o-----

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°3 au lot numéro 2, Espaces verts-mobilier, du marché d'aménagement du lotissement Beaulieu 7<sup>ème</sup> tranche

---

**CESSION DU MOULIN A FOULONS DE BARLET**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la cession du moulin à foulons de Barlet sis sur la parcelle AN 241 à la SCI EURPI moyennant la somme de 40 000 euros,  
**AUTORISE** une servitude de passage au profit de la SCI EURPI sur la parcelle AN 241 afin de garantir un accès au moulin,  
**DONNE POUVOIR** à M. le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié.

---

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE IMPASSE DONNANT SUR L'AVENUE DE L'ARMAGNAC**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSTATE** la désaffectation d'une partie du domaine public routier communal, tel que mentionnée sur le plan joint en annexe  
**APPROUVE** son déclassement du domaine public routier communal pour le faire entrer dans le domaine privé routier communal  
**DECIDE** de faire supporter les frais de géomètre par le pétitionnaire

---

**CESSION D'UNE IMPASSE DONNANT SUR L'AVENUE DE L'ARMAGNAC**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de la cession à la SCI du Ruisseau et la SAS Pierre LEBBE de la parcelle AV n°DP-a et 314-b comme mentionné dans le plan joint en annexe  
**DECIDE** de la cession à la SCI du Ruisseau de la parcelle AV n° 314-c comme mentionné dans le plan joint en annexe  
**DECIDE** que ces parcelles seront cédées moyennant le prix de 2,00€/m<sup>2</sup>  
**DONNE POUVOIR** à M. le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié

---

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'IMPASSE RUE DU PUIITS**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----o-----

**SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2015**

-----o-----

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les tarifs des séjours été jeunes comme suit :

- Quotient familial < à 500 euros : 60 euros par séjour, par enfant
- Quotient familial de 500 à 1 000 euros : 100 euros par séjour, par enfant
- Quotient familial > à 1 000 euros : 140 euros par séjour, par enfant

---

**RAPPORT 2014 SUR LA POLITIQUE FONCIERE**

---

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du bilan annuel des acquisitions et cessions d'immeubles au cours de l'exercice écoulé.

---

**COMPTE DE GESTION 2014**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECLARE** que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

---

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après examen du Compte Administratif 2014 de la Commune,  
Après en avoir délibéré, à **27 voix POUR** et **1 abstention** (M. LANXADE)  
Après que Monsieur Gérard DUBRAC ait quitté la salle, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2014.

---

**AFFECTATION DES RESULTATS**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'affecter au budget 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	<b>F</b> <b>356 117.46</b>
---	-------------------------------

2°) – le surplus (A+B+F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>1 160 553.57</b>
--	---------------------

---

**FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2015**

---

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----o-----

**SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2015**

-----o-----

**CONSTATE** la désaffectation d'une partie du domaine public routier communal, tel que mentionnée sur le plan joint en annexe  
**APPROUVE** son déclassement du domaine public routier communal pour le faire entrer dans le domaine privé routier communal  
**DECIDE** de faire supporter les frais de géomètre par le pétitionnaire

---

**CESSION DE L'IMPASSE RUE DU PUIITS**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DECIDE** de la cession à Monsieur et Madame Jacques et Odette CHIARANDINI de la parcelle AP n°DP-a comme mentionné dans le plan joint en annexe  
**DECIDE** que ces parcelles seront cédées moyennant le prix de 2,00€/m<sup>2</sup>  
**DONNE POUVOIR** à M. le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié

---

**ACQUISITION RUE DE LA POUDRIERE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DECIDE** de l'acquisition d'une partie de la parcelle AV 451 sise à l'angle de l'avenue d'Armagnac et de la rue de la Poudrière, propriété de la SAS Pierre LEBBE, moyennant 206 euros,  
**DECIDE** que les crédits seront inscrits au budget 2015 de la commune,  
**AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié  
**CHARGE** M. le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition  
**AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

---

**REGLEMENT RELATIF A L'OPERATION EMBELLISSEMENT DE FAÇADE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**APPROUVE** le nouveau règlement de l'opération embellissement de façade

---

**CREATION D'UNE REGIE POUR LES SEJOURS ETE JEUNES**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à **28 voix POUR** et **1 abstention** (Mme SABATHIER),

**DECIDE** de créer une régie de recettes et d'avances pour les Séjours Été Jeunes au Service Enfance Jeunesse organisés pendant les vacances scolaires.

---

**TARIFS DES SEJOURS ETE JEUNES**

---

Le Conseil Municipal,

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----  
SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2015  
-----0-----

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,93 %
- Taxe sur le foncier bâti : 31,16%
- Taxe sur le foncier non bâti : 123,62%

---

### EXONERATION DE 5 ANS DES LOGEMENTS ANCIENS QUI ONT FAIT L'OBJET DE TRAVAUX EN FAVEUR DES ECONOMIES D'ENERGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de cinq ans, les logements achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie, dans les conditions prévues à l'article 200 quater du Code Général des Impôts,  
**DECIDE** de fixer le taux de l'exonération à 50%,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux

---

### VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les subventions à allouer aux diverses associations telles qu'elles figurent au budget primitif de la Commune pour l'exercice 2015.

---

### PARTICIPATION AUX FRAIS D'EMBELLEMENT DE FACADE

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder au propriétaire de l'immeuble sis 33 avenue Rhin et Danube, une participation aux frais de façades pour un montant de 800€ ;  
**DECIDE** que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget,

---

### PARTICIPATION AUX FRAIS D'EMBELLEMENT DE FACADE

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder au propriétaire de l'immeuble sis 2 rue Jean Jaurès, une participation aux frais de façades pour un montant de 1 000€ ;  
**DECIDE** que les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget,

---

### GARANTIE D'EMPRUNT A LA SAS GASCONNE POUR LA CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS SITUES RUE DES MARRONNIERS

---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----o-----  
SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2015  
-----o-----

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la commune de CONDOM accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 400 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°19200 constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

---

### BUDGET PRIMITIF 2015

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, par **23 voix POUR** et **6 abstentions** (Mme MARTINEZ, M.PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER, M. LANXADE)

**APPROUVE** le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2015.

---

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE COUVERTURE DU COSEC

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les travaux de couverture du COSEC dont le financement se ferait ainsi qu'il suit :

<b>Dépenses :</b>	<b>37 606€ HT</b>	<b>Recettes :</b>	<b>37 606€ HT</b>
- préparation :	4 650€ HT	DETR :	11 282€
- charpente :	16 100€ HT	Fonds propres	26 324€
- Couverture :	13 490€ HT		
- Bardage :	300€ HT		
- Eaux pluviales :	3 066€ HT		

**SOLLICITE** l'aide financière aussi substantielle que possible de l'Etat dans le cadre de la DETR 2015 et de tout autre organisme intéressé par l'opération.

---

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE L'AIRE DE JEU SYNTHETIQUE

---



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2015

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les travaux de création d'un plateau de sport type « City stade » vers la Halle des Sports de Combats dans le cadre de chantiers jeune dont le financement se ferait ainsi qu'il suit :

<b>Dépenses :</b>	<b>177 800 € HT</b>	<b>Recettes :</b>	<b>177 800 €</b>
Plateau de sport :	144 600 €	Autofinancement :	106 680 €
Chemin d'accès :	15 000 €	Subventions :	71 120 €
Mobilier (clôture, tables, bancs, poubelles, arbres) :	18 200 €		

**SOLLICITE** l'aide financière aussi substantielle que possible de tout autre organisme intéressé par l'opération.

---

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE TENNIS COUVERTS**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les travaux de couverture de trois courts de tennis existants dont le financement se ferait ainsi qu'il suit :

<b>Dépenses :</b>	<b>300 000 € HT</b>	<b>Recettes :</b>	<b>300 000 €</b>
		Autofinancement :	120 000 €
		Subventions :	180 000 €

**SOLLICITE** l'aide financière aussi substantielle que possible de tout autre organisme intéressé par l'opération.

---

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE REVISION DES TOITURES DES EGLISES DE LIALORES ET SAINT MICHEL**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les travaux de révision des couvertures principales de L'Eglise Saint-Michel dont le financement se ferait ainsi qu'il suit :

<b>Dépenses :</b>	<b>26 780,36 € HT</b>	<b>Recettes :</b>	<b>26 780,36 €</b>
		Autofinancement :	13 390,36 €
		Subventions :	13 390 €

**SOLLICITE** l'aide financière aussi substantielle que possible de tout autre organisme intéressé par l'opération.

**APPROUVE** les travaux de révision des couvertures principales, réfection de l'appentis sur toiture et réfection de la couverture de la tour et du glaci de L'Eglise de Lialores dont le financement se ferait ainsi qu'il suit :

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----o-----  
**SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2015**  
-----o-----

Dépenses : 18 202,42 € HT

Recettes : 18 202,42 €

Autofinancement : 8 202,42 €

Subventions : 10 000 €

**SOLLICITE** l'aide financière aussi substantielle que possible de tout autre organisme intéressé par l'opération.

---

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE TRAVAUX SUR LA CATHEDRALE SAINT PIERRE ET LE CLOITRE**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la programmation pluriannuelle de travaux sur la Cathédrale Saint Pierre et le Cloître  
Programmation pluriannuelle de travaux sur la Cathédrale Saint Pierre et le Cloître dont le financement se ferait ainsi qu'il suit :

Dépenses : 10 000 € HT

Recettes : 10 000 €

Autofinancement : 6 000 €

Subventions : 4 000 €

**SOLLICITE** l'aide financière aussi substantielle que possible de tout autre organisme intéressé par l'opération.

---

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU PLUVIAL**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales incluant une étude pluviale de bassin versant « Bellombre » dont le financement se ferait ainsi qu'il suit :

Dépenses : 50 000 € HT

Recettes : 10 000 €

Etude pluviale de bassin versant  
« Bellombre » permettant de connaître  
la nature des mécanismes de collecte  
et d'évacuation des eaux pour l'état  
actuel afin de proposer une solution  
adaptée à la physionomie du site :  
15 000 €

Autofinancement : 32 500 €

Subventions : 32 500 €

**SOLLICITE** l'aide financière aussi substantielle que possible de tout autre organisme intéressé par l'opération.

---

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PERIMETRE VIDEOPROTEGE**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----o-----  
**SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2015**  
 -----o-----

**APPROUVE** l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales incluant une étude pluviale de bassin versant « Bellombre » dont le financement se ferait ainsi qu'il suit :

<b>Dépenses :</b>	<b>46 000 € HT</b>	<b>Recettes :</b>	<b>46 000 €</b>
Programme :	15 000 € HT	Autofinancement :	27 600 €
Travaux de réseaux et mise en place des caméras :	30 000 € HT	Subventions :	18 400 €
Caméras pour un ERP :	1 000 € HT		

**SOLLICITE** l'aide financière aussi substantielle que possible de tout autre organisme intéressé par l'opération.

---

**COMPTE DE GESTION 2014**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DECLARE** que le compte de gestion du service de l'Eau dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

---

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après examen du Compte Administratif 2014 du Service de l'Eau,  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**  
Après que Monsieur Gérard DUBRAC ait quitté la salle,

**APPROUVE** le Compte Administratif du Service de l'Eau pour l'exercice 2014.

---

**AFFECTATION DES RESULTATS**

---

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**DECIDE** d'affecter au budget 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	<b>F</b>
2°) – le surplus (A+B+F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>1 636.48</b>

---

**BUDGET PRIMITIF 2015**

---

Le Conseil Municipal,

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----0-----

**SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2015**

-----0-----

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif du service de l'eau pour l'exercice 2015.

---

**COMPTE DE GESTION 2014**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECLARE** que le compte de gestion du service de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

---

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après examen du Compte Administratif 2014 du service assainissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Après que Monsieur Gérard DUBRAC ait quitté la salle,

**APPROUVE** le Compte Administratif du service assainissement pour l'exercice 2014.

---

**COMPTE DE GESTION 2014**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECLARE** que le compte de gestion du lotissement Beaulieu 7<sup>ème</sup> tranche dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

---

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après examen du Compte Administratif 2014 du lotissement Beaulieu 7<sup>ème</sup> tranche,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Après que Monsieur Gérard DUBRAC ait quitté la salle,

**APPROUVE** le Compte Administratif du lotissement Beaulieu 7<sup>ème</sup> tranche pour l'exercice 2014.

---

**AFFECTATION DES RESULTATS**

---

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter au budget 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----0-----

**SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2015**

-----0-----

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	<b>F</b> <b>0.00</b>
2°) – le surplus (A+B+F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>0.00</b>

**BUDGET PRIMITIF 2015**

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif du lotissement Beaulieu 7<sup>ème</sup> tranche pour l'exercice 2015.

**INFORMATION SUR LA LIGNE DE CREDIT DE TRESORERIE 2014 (DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE)**

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** de la réalisation de la ligne de crédit de trésorerie sur la base du montant maximum de 500 000€ autorisés.

**INDEMNITE HORAIRE DE NUIT**

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** du versement aux agents stagiaires, titulaires et non titulaires du cadre d'emploi de la filière technique, culturelle et administrative l'indemnité pour travail normal de nuit ainsi que la majoration pour travail intensif précitées.



Le Maire et par délégation  
Philippe BEYRIES  
Gérard DUBRAC